

# Secrétan économiste

Autor(en): **Gide, Charles**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue de Théologie et de Philosophie**

Band (Jahr): **5 (1917)**

Heft 25

PDF erstellt am: **05.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-379989>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## SECRÉTAN ÉCONOMISTE

---

A vrai dire, c'est plutôt « Secrétan socialiste » qu'il conviendrait d'écrire. Car si le philosophe de Lausanne, au soir de sa vie, a quelque peu abandonné la métaphysique pour se consacrer aux questions économiques (1), ce n'est point qu'il y ait été attiré — comme l'avaient été plusieurs illustres philosophes avant lui, Stuart Mill, Cournot, Stanley Jevons — par la curiosité de la science économique considérée comme une branche de la psychologie ou comme un vaste et merveilleux développement du principe hédonistique du moindre effort. Non, si Secrétan s'est passionné pour la question sociale c'est parce qu'il a cru qu'il y avait réellement une « question sociale », en entendant par là de justes motifs pour la classe salariée d'être mécontente de l'ordre de choses actuel. Il a été conduit à examiner les faits pour vérifier si ses griefs étaient fondés et n'a pas

(1) Les livres de Secrétan qui portent, en entier ou en partie, sur les questions sociales sont : *La civilisation et la croyance*, 1887 (les questions sociales et économiques n'y sont traitées qu'incidemment, et à un point de vue philosophique et général, qui est d'ailleurs celui auquel l'auteur peut parler avec le plus d'autorité) ; *Etudes sociales*, 1889 ; *Les droits de l'humanité*, 1890 (la question économique proprement dite n'y fait l'objet que d'une seule étude, celle sur la propriété) ; *Mon utopie*, 1892. — On voit que tous ces livres ont paru à des dates très rapprochées, dans le court espace de cinq années. Secrétan ne s'occupait plus d'autre chose et disait : « Le grand problème de notre époque, c'est le problème économique. Tout ce que Dieu me laissera de force, je le consacrerai à l'étude de cette question. »

hésité à affirmer qu'ils l'étaient. « Les réclamations des socialistes sont fondées. » Sans doute, il aurait volontiers adhéré à cette affirmation d'un de ses illustres concitoyens, Alexandre Vinet — parole la plus révolutionnaire qui ait jamais été prononcée — : « Un peuple ne réclame jamais au delà de ses véritables besoins ». N'est-ce pas à peu près ce que répète Secrétan dans les lignes suivantes : « Les réclamations qui s'élèvent ne sont pas gratuites ; ce n'est pas l'envie, ce n'est pas la soif de jouir qui les suggèrent, c'est la réalité de la souffrance et des besoins. Dans un trop grand nombre de cas, nourriture, habitation, ateliers, rien n'est tel qu'il le faudrait pour l'entretien d'une population robuste, tandis que la nature du travail et sa durée suppriment la vie de famille, empêchent le développement intellectuel et fomentent la corruption. »

Et non seulement Secrétan croyait qu'il y avait une question sociale, mais de plus que cette question constituait un péril social, un péril de mort pour la société actuelle. « Il y a quelque chose d'inconcevable dans l'aveuglement de ceux qui comptent sur la force armée pour la répression d'un mouvement dirigé contre la propriété, sans penser que les défenseurs sur lesquels ils s'appuient sont les frères des assaillants dont ils partagent les intérêts, les passions et les idées. Comment peuvent-ils s'étourdir au point d'oublier la somme de haine que leurs exécutions sommaires ont amoncelée sur la tête de leurs enfants et comment peuvent-ils subsister après s'être demandé ce que deviendra le monde le jour où le premier régiment, sommé de charger les masses, aura tourné la crosse en l'air ? »

Par conséquent, Secrétan estimait qu'il y avait « quelque chose à faire », quoique l'école économique libérale ait maintes fois tourné en dérision cette formule, en maintenant en sens opposé sa vieille et classique devise qu'il n'y avait qu'à « laisser faire ». Pourtant, en fait de libéralisme, l'auteur de la *Philosophie de la liberté* n'avait de leçon à recevoir de personne. Il croyait, de toute sa raison de philoso-

phe spiritualiste et de toute son âme de chrétien, à l'incomparable dignité de la personne humaine. Et plutôt que d'accepter une solution sociale qui l'eût diminuée, il aurait préféré se résigner à l'ordre économique actuel avec toute sa misère. Il le déclare expressément : « Une seconde condition de toute réforme vraiment salutaire, c'est qu'elle respecte la liberté des individus. Si l'on ne peut améliorer la condition matérielle des classes souffrantes qu'en les condamnant, ou plutôt en condamnant tout le monde, au régime des travaux forcés, il vaut mieux ne rien entreprendre de général, adoucir les souffrances privées par la libéralité privée et soutenir l'ordre actuel du mieux qu'on pourra, en s'en remettant du reste à la Providence. »

\* \* \*

Voici donc le problème posé en ces termes : il faut changer l'ordre économique actuel, et il faut le faire sans porter dommage à la liberté. Il s'agit de trouver la solution, tant au point de vue doctrinal qu'au point de vue pratique.

Au point de vue philosophique, la solution consiste à opposer au principe de la liberté celui non moins indiscutable de la solidarité, car si Secrétan a été le philosophe de la liberté il a été aussi le philosophe de la solidarité, et cela à une époque où ce mot n'était pas devenu un lieu commun comme aujourd'hui. Le principe de la solidarité lui a été comme révélé, il ne s'en cache pas, par le dogme fondamental du christianisme, à savoir le double mystère de la chute et de la rédemption, par lequel, comme le dit saint Paul lui-même, tous les fils de l'homme sont Un en Adam dans son péché, comme ils sont Un en Christ dans sa résurrection. De même aussi, dans l'ordre économique, tous doivent se considérer comme responsables de l'esclavage d'autrui et comme devant travailler à sa libération. Un dans la même misère et Un dans le même salut.

Donc liberté et solidarité, le monde se trouve régi non

par un seul mais par deux principes. « Les corps organisés nous présentent comme les corps célestes l'opposition d'une force centripète et d'une force centrifuge : tous les mouvements musculaires se ramènent à la contraction et à l'expansion... Au bas de la série des êtres l'individu ne se reproduit qu'en se divisant, et jusqu'au plus haut degré de l'échelle il faut sacrifier une partie de soi-même à la production d'un être nouveau. Cet instinct est le symbole, sinon le germe, de l'impulsion qui nous porte à travailler au bien d'autrui. »

Mais si nous passons maintenant du domaine de la théorie à celui de l'application, il faut se contenter à moins. « S'il est permis d'espérer qu'une meilleure organisation fortifierait les mobiles d'action généreux aux dépens du mobile égoïste, le bon sens dit que, pour aboutir, toute réforme doit se fonder sur l'état de choses existant en fait. Aussi ne saurions-nous admettre pour l'économie d'autre ressort que l'intérêt personnel. »

Maintenir le ressort de l'intérêt personnel, c'est maintenir par là-même le principe de la propriété individuelle. C'est ce que fait expressément Secrétan. Mais à une condition : c'est que cette propriété soit le produit et la récompense du travail personnel. Or dans l'ordre économique actuel il s'en faut que toute propriété soit revêtue de ce caractère sacré. Il en est une notamment, et la première de toutes à raison de son influence sociale, la propriété de la terre, qui généralement se trouve complètement séparée du travail. Il est même de grands pays dans lesquels on peut dire qu'il est tout à fait exceptionnel de voir ceux qui cultivent la terre en être propriétaires, mais où la propriété de la terre ne paraît avoir été inventée que pour permettre à ceux qui en sont investis de vivre noblement, c'est-à-dire sans travailler. Et alors même que, comme dans les pays de petite propriété, la terre appartiendrait pour la plus grande partie à ceux qui la cultivent, cette propriété serait encore très discutable, car « la terre n'étant pas un produit du travail

humain, son appropriation exclusive, absolue et permanente n'est pas une conséquence naturelle de la liberté : un tel acte de liberté serait une usurpation ».

Néanmoins, s'il est prouvé, comme l'histoire économique semble le démontrer, que l'appropriation de la terre est le meilleur moyen de l'utiliser et d'en accroître le rendement, si, comme le disait J.-B. Say, il faut y voir « une usurpation justifiée par ses bienfaits » — soit ! acceptons-la pour ce motif d'utilité publique, mais alors il faut être logique et ne pas étendre ce droit de propriété au delà du considérant qui le justifie. Il faut que la loi l'empêche de dégénérer en parasitisme, *fruges consumere nati!* Elle le fera, par exemple, en supprimant les latifundia, en mobilisant la terre, en protégeant les fermiers. Et même « si les inconvénients en deviennent insupportables et qu'on trouve un meilleur arrangement, la loi pourra changer ce qu'elle a fait en tenant compte des droits acquis sous son empire » — ce qui revient à dire que Secrétan reconnaît à l'Etat le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique à charge d'indemnité. Par là il se rattache à cette école d'économistes qui admettent la possibilité de l'abolition de la propriété foncière non point parce qu'ils sont socialistes mais tout au contraire parce qu'ils sont individualistes (tels Henry George et Léon Walras) et parce que la propriété de la terre leur apparaît comme en contradiction avec le principe « à chacun le produit du travail ». On sait que Léon Walras — qui, quoique Français, est généralement désigné sous le nom de fondateur de l'« Ecole de Lausanne » — était précisément le collègue de Secrétan à l'ancienne Académie de Lausanne. Quoique célèbre surtout comme économiste mathématicien, il a exposé aussi un système de rachat de la terre par l'Etat et a savamment discuté les moyens et les conséquences de cette opération. Il est à croire que son influence n'a pas été étrangère à l'opinion que Secrétan s'était formée sur cette question. Et ce fut une belle époque pour Lausanne que celle où Secrétan et Walras occupaient des chaires voisines.

\*  
\*      \*

Mais en ce qui concerne la propriété foncière la solution peut être ajournée au jour où elle paraîtra nécessaire. Au contraire, dans l'industrie il est urgent de trouver une solution. Laquelle ? « Quant à l'industrie, il est incontestablement à désirer que les ouvriers, agents principaux de la production, entrent un jour en possession des usines et qu'ils disposent du capital nécessaire à leur exploitation, car c'est l'unique chemin qui les puisse amener à recevoir intégralement la valeur de leur travail. »

Mais prenons garde ! la solution proposée, à savoir la conquête des instruments de production et du capital par les travailleurs, est ambiguë, car elle comporte deux modes de réalisation très différents :

le mode collectiviste, qui est la socialisation du sol, sous-sol, mines, magasins, etc., c'est-à-dire leur prise de possession en bloc par la classe ouvrière, sinon à la suite d'une révolution sociale, du moins lorsque le suffrage universel lui aura donné la majorité et lui aura permis d'imposer sa volonté par la loi ;

le mode coopératif, qui est l'organisation de l'ouvrier en associations autonomes créant elles-mêmes leurs capitaux et gardant pour elles-mêmes le produit de leur travail.

Entre ces deux solutions, Secrétan n'hésite pas, car dans la première il voit l'esclavage et dans la seconde la liberté.

Le collectivisme pour lui ce serait la servitude, ce serait pire, dit-il, « le régime des travaux forcés, avec la seule liberté pour la chiourme de choisir ses argousins ». Peut-être cette appréciation était-elle un peu passionnée et en même temps un peu superficielle : cependant, même en supposant que Secrétan eût médité sur la doctrine marxiste plus profondément qu'il ne l'avait fait, il est certain qu'il n'aurait pu, sans démentir tout son enseignement philosophique et toutes ses convictions chrétiennes, accepter les deux dogmes fonda-

mentaux de cette doctrine qui sont la lutte de classes et le matérialisme historique. Et surtout Secrétan était effrayé par cette perspective, quelque effort que l'on ait fait pour la dissimuler sous des mirages, d'un régime social où personne ne pouvant plus posséder un instrument de production, toute liberté économique, tout au moins celle d'initiative et d'entreprise, serait morte.

Au contraire, une socialisation des instruments de production, formée petit à petit par des associations de bonnes volontés, s'étendant et se multipliant par la seule contagion de l'exemple, mais respectant la liberté de tous ceux qui ne voudraient point les suivre et préféreraient rester dans les vieux cadres — voilà qui satisfait pleinement et à la fois au double principe de la liberté et de la solidarité. Ce sont les travailleurs s'élevant à la propriété et par là à l'indépendance, mais à une propriété d'un ordre supérieur à celle simplement conquise par l'épargne individuelle, laquelle est nécessairement entachée d'égoïsme, la propriété de chacun pour soi — à la propriété associée, conquise par le travail de tous les membres du groupe, la propriété de chacun pour tous, où le plus fort élève avec lui le plus faible. « La propriété des instruments de travail, qui représente la liberté de l'ouvrier, n'est plus possible que sous forme collective... Il n'y a d'alternative qu'entre la société coopérative des travailleurs ou la misère dans la servitude, car le salariat est servitude. »

On dira que cette solution n'est pas neuve : c'est simplement le retour à l'idéal du socialisme français de 1848, le salariat aboli par l'installation de la république dans l'atelier. Il est vrai que ce socialisme et son programme sont assez discrédités. Il a été éclipsé par le socialisme allemand, mais qui peut savoir si sa défaite est définitive et si demain il ne prendra pas sa revanche ? Car enfin cet idéal ne périra jamais. Si, comme le dit Kant, ce qu'il y a de meilleur en ce monde c'est une bonne volonté, à plus forte raison est-on en droit de dire que ce qu'il y a de meilleur en fait de solu-



tion sociale c'est l'association des bonnes volontés. Or l'association coopérative n'est pas autre chose.

D'ailleurs si Secrétan, par sa foi dans l'association ouvrière, se rattachait au vieux socialisme français, si généreux et si humanitaire, il s'en séparait pourtant en ce qu'il voulait maintenir non seulement la propriété mais la concurrence : celle-ci lui apparaissant comme la condition essentielle de la liberté économique. Au contraire, pour Saint-Simon, pour Fourier, pour Louis Blanc, comme aussi pour le socialiste anglais Owen, l'association était l'antithèse de la concurrence, celle-ci devant être supprimée par celle-là. Et il semble que le principe de la solidarité aurait dû conduire Secrétan à la même conclusion, mais il n'en fut rien, ce qui montre bien qu'il était au fond plus individualiste que solidariste.

En voici d'ailleurs une autre preuve. A la date à laquelle Secrétan se tourna vers les questions sociales, à partir de 1885, une petite école sociale se constituait en France, connue depuis sous le nom d'Ecole de Nîmes, ce qui indique assez sa modeste origine. Elle se donnait pour tâche de reprendre et de développer, en tenant compte des leçons de l'expérience, à la fois le programme du vieux socialisme associationniste de France et celui des pionniers de Rochdale d'Angleterre. Elle trouva en la personne de Secrétan non seulement un ami mais un disciple, et c'était chose touchante de voir ce vénérable philosophe venir demander à la jeune Ecole de Nîmes des directions. Il écrivait à l'un de ses fondateurs, en 1889 : « Disciple zélé, néophyte brûlant de servir, il me semble que rien n'est plus urgent que l'établissement d'un credo coopératif, d'un programme uniforme que nous nous appliquerions tous à recommander sans excentricités ni variantes. » Seulement il y avait une pierre d'achoppement. L'Ecole de Nîmes met sa confiance, pour l'émancipation de la classe ouvrière, dans les associations coopératives de consommation plutôt que dans celles de production : elle croit que celles-ci, si elles restent seules et

autonomes, seront impuissantes à transformer l'organisation économique et ne pourront tout au plus que faire sortir un petit nombre d'individus des rangs du salariat. Au contraire, si les associations de production se mettent au service des consommateurs organisés, elles pourront permettre à ceux-ci et à elles-mêmes de se libérer des services des entrepreneurs et de l'onéreux tribut qu'ils perçoivent sous la forme de profit. Mais cette perspective inquiétait Secrétan parce qu'elle lui paraissait se rapprocher trop du collectivisme, parce que dans cette société, gouvernée par la masse des consommateurs, il ne lui semblait pas que des garanties suffisantes fussent assurées à la liberté du travail et à l'initiative individuelle. Il écrivait dans une lettre privée : « L'ouvrier d'aujourd'hui offre son travail aux patrons, allant chercher de l'ouvrage là où l'on peut avoir besoin de lui. Avec quelque aide et quelque avance il peut entreprendre quelque chose pour son compte... Il peut aussi mourir de faim : question de l'assistance. Mais quand la grande société [de consommation] aura un atelier, il ne restera plus que cette dernière ressource [l'assistance] au vieux sociétaire et même au sociétaire dont le concours ne sera pas indispensable à la production la plus économique. »

Ce n'est pas le lieu d'entrer ici dans cette querelle : nous ne l'avons indiquée que pour mettre en relief la sollicitude de Secrétan à l'égard de la liberté individuelle et son émoi dès qu'il la croyait menacée.

D'ailleurs, à défaut de l'association de production, il se serait contenté de la participation aux bénéfices qui est déjà une association partielle entre le travail et le capital et peut acheminer vers le stade supérieur où le capital devient le salarié du travail.

Secrétan était même encore plus porté vers la participation aux bénéfices que vers l'association ouvrière de production parce qu'en somme c'est aux patrons, aux bourgeois, aux classes moyennes, qu'il adressait ses appels, beaucoup plus qu'à la classe ouvrière. Car c'est de ceux-là

et non de ceux-ci que devait venir le salut. « Ces classes tiennent en leurs mains le sort de la société tout entière. » Nous voilà loin de la maxime des socialistes et syndicalistes : l'émancipation du travailleur ne peut être que l'œuvre des travailleurs eux-mêmes ! C'est parce que ceux-ci sont des révolutionnaires tandis que Secrétan est surtout un chrétien qui pèse les devoirs plutôt que les droits et se préoccupe plutôt des responsabilités que des revendications. Ce n'est pas à ceux qui sont les victimes de l'ordre de choses actuel qu'il incombe de le changer, mais à ceux qui en sont les auteurs et les complices : « Il n'existe aucun moyen de conjurer durablement le péril social résultant des conditions du travail et de la propriété dont l'application n'exige préalablement une réforme morale sérieuse et profonde dans les classes autrefois dirigeantes qui sont encore en possession de la culture et de la fortune... Le besoin qui résume et renferme tous nos besoins c'est une réforme morale de la société dans son ensemble, à commencer par les classes favorisées. »

C'est pourquoi la participation aux bénéfices lui apparaissait comme le meilleur et le plus simple moyen pour ceux qui représentent la classe dirigeante, pour les chefs de l'industrie, d'acquitter leur dette envers leurs compagnons de travail. Je l'ai entendu moi-même répondre, avec l'ardeur qui donnait à sa conversation un accent inoubliable, aux critiques qu'on faisait valoir contre cette institution. Il eût certainement suivi avec la plus vive sympathie les expérimentations récentes qui tendent à rajeunir la participation aux bénéfices en la transformant en actionnariat ouvrier — mais il n'aurait pu, sans donner un démenti à toutes ses convictions, approuver les projets de loi qui tendraient à rendre la participation obligatoire dans certaines industries.

La participation et l'association de production n'épuisaient pas pour lui d'ailleurs le programme des réformes désirables. Nous avons déjà parlé de ses opinions sur la propriété foncière qui allaient jusqu'au rachat de la terre

par l'Etat à l'effet de transformer les prolétaires ruraux en petits propriétaires ou fermiers à longs baux — à peu près ce qu'ont réalisé les récentes lois anglaises sur les *small holdings*.

Il faut y ajouter quelques velléités de limiter le droit d'hériter, limitation qui pourrait se justifier par le fait que toute fortune, et surtout les grandes fortunes, pour une grande part sinon en totalité, sont dues moins à des facteurs personnels qu'aux circonstances, aux conjonctures, à la chance, c'est-à-dire à des causes sociales. Et si la justice consiste à rendre à chacun le sien, *cuique suum*, n'est-il pas juste de rendre à la Société la part de richesse qu'elle a créée ? Toutefois, il est à croire que Secrétan se fût contenté, pour la part revenant à l'Etat, d'un impôt progressif sur les héritages, mesure déjà en vigueur dans maints pays.

\*

\*

\*

Mais la réforme qui tenait le plus à cœur à Secrétan, et sans laquelle toutes les autres devaient rester inefficaces, c'était la réforme morale, et ce n'est point assez de dire morale, il disait : chrétienne. Il fut un des premiers et des plus fervents adhérents du mouvement chrétien-social qui s'organisait précisément à la date à laquelle Secrétan publiait ses *Etudes sociales*, à Genève par l'initiative de Frédéric Necker, en France sous la direction de M. de Boyve. Il participa à leurs congrès, notamment au Congrès de Montbéliard, en 1890, où sa grande figure de patriarche, avec les épaulés et la barbe de Moïse, fit sensation. Il protesta même contre les conclusions du rapport du pasteur Minault (cet admirable apôtre qui devait périr assassiné comme missionnaire à Madagascar) sur l'assistance obligatoire : fidèle à ses principes, il ne perdit pas l'occasion d'exprimer « toute son antipathie » pour l'assistance venant de l'Etat.

\*

\*

\*

Il serait exagéré et presque offensant pour la mémoire d'un homme aussi sincère que Secrétan, de chercher à

prouver qu'il a apporté dans l'Economie Sociale des vues nouvelles. Il s'est fait par ailleurs une assez grande place comme philosophe et moraliste chrétien sans qu'il soit besoin, par une fiction pieuse, d'ajouter à ces titres incontestés d'autres de moindre valeur. Mais du moins, par la fougue juvénile avec laquelle ce grand vieillard s'est rallié aux doctrines de la coopération, de la solidarité et du christianisme social, il aura rassuré et fortifié la génération nouvelle qui hésitait à s'engager dans ces voies. Il y a quelque trente ans, il y eut dans l'enseignement de l'économie politique, de la science classique jusqu'alors cristallisée en dures lois, une transformation que j'appelai alors le grand dégel. Secrétan aura été un des rayons du soleil printanier qui fit fondre la glace. J'ai été un de ceux qu'il a réchauffés, et je remercie la *Revue de théologie et de philosophie* de m'avoir donné l'occasion d'apporter à sa mémoire un témoignage personnel et reconnaissant.

Charles GIDE.

---